

## **Communiqué de presse**

Jeudi 26 janvier 2017

### **Le Brexit et un contexte en mutation impliquent une stratégie résolue pour la place financière suisse**

Lors de leur rencontre commune avec la presse, l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) et l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) ont présenté leur vision sur la manière dont la place financière suisse doit se préparer pour l'avenir aux côtés des principaux acteurs de l'administration et de la politique dans un contexte toujours plus dynamique. En effet, les défis imposés aux banques privées, qui représentent un secteur d'exportation, sont nombreux. Il faut en particulier tenir compte de l'évolution des conditions cadre internationales dans le processus législatif suisse.

#### **Accord UE-GB – un modèle pour l'accès au marché des banques suisses?**

Le président de l'ABG, Boris Collardi, considérant la césure historique que représente le Brexit, estime que l'UE est à la veille de changements profonds. Cette nécessaire refonte aura aussi «des incidences immédiates sur la Suisse et notre place financière», souligne-t-il en introduction de son exposé. La forme que revêtira finalement la mise en œuvre du Brexit reste encore entièrement ouverte. Seule certitude: leur forte interdépendance économique contraindra finalement l'UE et la Grande-Bretagne à trouver des solutions. La question de l'accès au marché, essentielle pour les banques, fait partie de cet ensemble. «Une solution pour la City londonienne pourrait constituer à moyen terme un précédent favorable pour la Suisse et répondre aux attentes de son secteur bancaire d'exportation», poursuit Boris Collardi.

Bien que la Suisse ne puisse guère faire progresser ses négociations avec l'UE après la décision du Brexit, elle n'est pas condamnée à l'inaction. Ainsi, il faut notamment intensifier la politique d'équivalence avec la réglementation du marché financier de l'UE, afin de faciliter l'accès à son marché pour les banques. Parallèlement, il faut trouver une solution permettant d'éviter un vide juridique dans les relations bilatérales entre la Suisse et la Grande-Bretagne dès que celle-ci sortira de l'UE. Dans cette même perspective, il faut saisir l'opportunité d'intensifier les relations mutuelles et de combler les lacunes, en particulier dans le secteur financier.

Compte tenu des nombreuses incertitudes liées au Brexit, la Suisse, en tant que petite économie ouverte, doit optimiser constamment ses conditions cadre de manière autonome. «Je pense ici à des accords de libre-échange hors d'Europe, à une politique fiscale attractive, à l'endiguement de notre propre jungle réglementaire, à des accords bilatéraux d'accès aux marchés dans le secteur financier et enfin, au renoncement à la tolérance zéro face aux erreurs en matière entrepreneuriale», conclut Boris Collardi.

## **Suivre résolument une stratégie cohérente**

En raison de l'évolution constante des conditions cadre, Yves Mirabaud, président de l'ABPS, estime que la place financière suisse doit se réinventer sans rien perdre de sa stabilité, de son ouverture et de son excellence. Les acteurs majeurs de la place financière suisse que sont le Conseil fédéral, la FINMA et l'Association suisse des banquiers l'ont bien compris et ont élaboré des stratégies claires définissant comment la place financière suisse peut être préparée pour l'avenir. Yves Mirabaud salue ici notamment la direction de la stratégie du Conseil fédéral en matière de marchés financiers. Il s'agit maintenant de passer à la mise en œuvre concrète et d'atteindre les objectifs fixés.

Afin que le secteur puisse continuer à exercer ses activités avec succès, trois dossiers sont cruciaux. Il s'agit tout d'abord de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont l'adoption est indispensable pour permettre à la Suisse de conserver un système fiscal compétitif. «Si la Suisse manque le virage de la réforme de l'imposition des entreprises, ce sont les PME qui en pâtiront le plus : d'une part parce que leur taux d'imposition ne pourra pas baisser, et surtout parce que leurs principaux clients ne seront plus là», explique Yves Mirabaud. D'autre part, les relations avec notre principal partenaire commercial, l'UE, doivent retrouver des fondements solides: «Plus que les autres, les banques privées ont besoin de main d'œuvre qualifiée étrangère, car le bassin de recrutement indigène est loin d'être suffisant, vu la taille de notre secteur», ajoute-t-il. Troisièmement, il s'agit de mettre en œuvre rapidement la LSFIn et la LEFin afin d'instaurer une protection des investisseurs plus efficace, tout en restant applicable dans la pratique, de façonner une surveillance équivalente pour tous les prestataires suisses de services financiers et de leur faciliter l'accès au marché européen.

Enfin, en référence à l'initiative «Oui à la protection de la sphère privée», Yves Mirabaud rappelle que l'ABPS comme l'ABG défendent une position selon laquelle «c'est aux citoyens, à qui appartient le secret bancaire, de décider si le statu quo doit prévaloir ou si les banques peuvent fournir des renseignements directement aux autorités fiscales».

Compléments d'information:

Jan Langlo, directeur ABPS, [langlo@abps.ch](mailto:langlo@abps.ch)

Pascal Gentinetta, directeur exécutif ABG, [pascal.gentinetta@juliusbaer.com](mailto:pascal.gentinetta@juliusbaer.com)